

Chambre de commerce suisse en France : montant minimum des cotisations

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

24^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Compte rendu

La 24^e Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France a eu lieu le 25 avril dernier, à Paris, dans la salle de réunion du Cercle Commercial Suisse.

L'Assemblée fut présidée par M. Baumann, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France. M. Naville, Gérant du Consulat de Suisse à Paris, honorait la réunion de sa présence. Aux côtés de ces deux personnalités, on remarquait à la table présidentielle M. Hulfegger, Trésorier du Cercle Commercial Suisse, M. Dobler, Président-Fondateur de la Chambre de Commerce; M. Bollier, Membre d'Honneur et ancien Vice-Président; M. Monvert, Vice-Président; M. Gunthert, Trésorier; M. Iselin, M. Liomin, M. Meier et M. Jacques de Pury, Administrateurs, et M. Gérard de Pury, Secrétaire Général.

En ouvrant la séance à 14 h. 45, le Président remercia M. Naville d'avoir bien voulu assister à la réunion. Puis l'Assemblée constitua son bureau.

Le Président passa la parole au Secrétaire Général qui lut le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Compagnie en 1941. Le Trésorier donna connaissance de son rapport sur les finances de la Compagnie pendant la même année. Enfin, les Commissaires aux Comptes présentèrent leur rapport. Ces trois rapports ont été reproduits in extenso dans le dernier numéro de la « Revue Economique Franco-Suisse ». Après les avoir entendus, l'Assemblée vota la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Trésorier et des Commissaires aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties le compte rendu de l'activité déployée pendant l'année écoulée, l'état des recettes et des dépenses de 1941 et le bilan au 31 décembre dernier. Elle donne décharge au Conseil d'Administration, au Trésorier et aux Commissaires aux Comptes ».

Il fut ensuite procédé au renouvellement du mandat d'Administrateur de MM. Louis de Castella, Auguste Meier

et Louis Wegelin. Ces trois Administrateurs furent réélus à l'unanimité. Se ralliant à la proposition du Conseil d'Administration, les Adhérents décidèrent de renvoyer la question de la nomination de nouveaux Administrateurs à la prochaine Assemblée Générale.

En outre, l'Assemblée désigna MM. Emile-Victor Bitterli et Jacques Riedweg pour exercer les fonctions de Commissaires aux Comptes en ce qui concerne l'exercice 1942.

Après ces élections, M. L'Huillier, collaborateur du Secrétariat Général, fit un rapport sur l'évolution de l'économie française, mettant en relief les principaux changements intervenus dans les domaines de la production et de la distribution.

M. Baumann reprit alors la parole pour remercier ses Collègues du Conseil d'Administration du concours si précieux qu'ils n'ont cessé de lui apporter et pour marquer sa satisfaction du travail accompli par le Secrétaire Général et ses collaborateurs. M. Dobler dit ensuite le plaisir qu'il éprouve en constatant le magnifique développement de la Compagnie depuis sa création. Il rendit hommage à l'œuvre réalisée par M. Baumann pendant l'année écoulée, particulièrement en ce qui concerne la correspondance commerciale entre la France occupée et la Suisse.

Puis M. Naville voulut bien prononcer une allocution. Après avoir exprimé sa satisfaction de voir les efforts du Consulat et de la Chambre de Commerce se conjuguer dans le domaine économique et rendu hommage à l'activité du Conseil d'Administration de cette Compagnie, particulièrement à celle de son Président, il retraça les initiatives prises depuis l'été 1940, d'abord par la Légation et plus tard par le Consulat, pour défendre les intérêts helvétiques en France occupée. Il donna notamment des renseignements très intéressants sur les heureux résultats qui ont été obtenus en matière de déblocage de marchandises de propriété suisse.

La séance fut levée à 16 heures après que lecture du procès-verbal de l'Assemblée eut été donnée par le Secrétaire Général.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

MONTANT MINIMUM DES COTISATIONS

	Personnes physiques (Individuels)	Personnes juridiques (Sociétés, Associations, etc...)
Membres actifs (de nationalité suisse) :		
Résidant en Suisse	Francs suisses 40	Francs suisses 75
Résidant en France	Francs français 400	Francs français 750
Membres associés (de nationalité française) :		
Résidant en France	Francs français 250	Francs français 500
Résidant en Suisse	Francs suisses 25	Francs suisses 50

Membres « Donateurs » : Le titre de membre donateur est décerné aux membres actifs ou associés qui versent une cotisation annuelle au moins égale au triple de la cotisation ordinaire des membres de leur catégorie.